



Escroquerie au jugement sur prêts bancaire

Par **Joelle012**, le **23/11/2015** à **17:55**

[barre][/barre]Bonjour , j ai demandé une revision de pension suite à ce que mon fils de 18 ans a eu son permis de conduire , (essence pneus) je n ai plus droit aux bourses des lycées pour mes 2 grandsetc . L avocat de mon ex m a envoyé les pièces . Il y a sur ces pièces des prêts (1300 € en tout) . Mon ex gagne 1300 et sa femme 600 + 1000 d alloc . Il a une entreprise avec 7 employés . Je me demande si les prêts sont tous personnels (et non quelques uns professionnels) et j en doute car une banque ne prête pas de telles sommes avec des revenus comme ça .Comment faire pour vérifier cela ?En cas où j aurais raison ,que faire ?

Je suis très inquiète . Merci beaucoup au cas où vous pourriez me répondre

Par **pierre8475**, le **23/11/2015** à **21:58**

Je ne comprends pas bien.Est ce que vous demandez une révision de pension pour payer l'essence et les pneus pour la voiture de votre fils qui a eu son permis ?

Avez vous un avocat ? Est ce lui qui vous incite à faire cette demande ?

Par **Joelle012**, le **24/11/2015** à **08:47**

Non je demande une revision de pension mensuelle pour pouvoir assumer les frais d internat de mes 2 grands garçons (je n ai plus de bourses) et aussi tous les frais engagés par les 18 ans de mon fils (permis , essence) . J ai 3 enfants .je n ai pas d avocat . Je lui ai demandé de l aide mais il a refusé d où la demande de revision

Par **youris**, le **24/11/2015** à **09:31**

bonjour,

vous pouvez demander au JAF une augmentation des pensions alimentaires pour vos enfants en indiquant les raisons.

le JAF décidera en fonction des arguments apportés par les parties.

salutations

Par **Joelle012**, le **24/11/2015** à **10:47**

Bonjour oui j ai demandé une revision qui doit être présentée devant le jaf le 14 décembre mais le problème est indiqué dans mon premier post . Les 5 prêts de mon ex sont douteux (pas qu ils n existent pas mais je pense qu ils ont mélange prêts personnels et prêts professionnels) . Comment faire pour vérifier cela ? De Et au cas où j aurais raison , que faire ? Merci

Par **pierre8475**, le **24/11/2015** à **23:14**

Comme vous êtes une femme il suffira de dire au juge que les prêts ne sont pas personnels. Si vous étiez un homme il faudrait apporter les preuves qui seraient ignorées puis aller en appel et enfin en cassation.....

Par **Joelle012**, le **26/11/2015** à **17:52**

Ha bon ... Et pourquoi ? Merci de votre réponse .
Par contre ai je le droit d aller à sa banque et demander la nature des prêts vu que je suis en possession de l attestation ?(pour être sûre quand même)

Par **pierre8475**, le **27/11/2015** à **09:28**

Est ce les pièces fournies sont les actes de prêts de la banque qui indiquent que ces prêts sont à son nom ?

Si ce n'est pas le cas il faut juste dire qu'il n'apporte pas de preuve.

Pour votre info, dans une affaire récente, j'ai fourni un contrat de prêt à la cours d'appel pour prouver que j'avais emprunté une certaine somme d'argent. La cours d'appel a jugé que je j'apportais aucune preuve que j'avais emprunté cet argent.

Ces gens ont tous les droits car ils sont intouchables, ou alors il faut payer très cher pour obtenir une révision d'une erreur de jugement

Par **Joelle012**, le **27/11/2015** à **13:52**

Merci Pierre de vous intéresser à mon histoire. J ai en ma possession une simple feuille de papier où il est indiqué : (attestation , moi Mmede la banque Atteste que m et Mme Ont les prêts suivant ; prêt numero 00000000 pour€ , prêt 00000000pour€ etc).aucunes natures de prêt soit immobiliere soit auto soit conso rien . Est ce normal ?

J ai du nouveau . M et Mme ont monté une sci voilà un mois , donc les prêts peuvent être en rapport avec ça . Ils ont acheté un immeuble 4 apparts +10 garages ...je suis écœuré qu il pleure pour payer les études de ses 3 enfants

Par **pierre8475**, le **27/11/2015** à **17:47**

Je trouve assez étrange qu'il puisse avoir tout ces prêts avec ses revenus. Il a peut être organisé son insolvabilité. Ca va pas être facile au juge d'augmenter la pension alimentaire de quelqu'un qui gagne le SMIC et qui a des dettes.

Par **Joelle012**, le **03/12/2015** à **15:17**

Bonjour , son avocate m a dit que ces prêts correspondaient à l acquisition d un bien immobilier . J ai la preuve qu ils viennent de monter une sci . Tout correspond . Je vais tout dire au juge . Vous pensez que le juge va être dupe de leur manège .ils ont achete un immeuble de 3 ou 4 apparts et 10 garage , ce qui va leur faire un revenu .
Que dois je dire au jaf ?

Par **Jibi7**, le **03/12/2015** à **17:58**

les juges sont les seuls à pouvoir demander certains controles helas ils le font rarement surtout quand ils ont en face des avocats bien payés pour presenter des dossiers pourris. si votre ex a acquis un bien immobilier obtenez rapidement le relevé de propriété et les statuts de la SCI (si vous connaissez son nom vous les avez sur le net pour quelques euros) vous pouvez aussi produire aux impots copie des documents qu'on vous a présentés et demander un controle fiscal..sans attendre le juge! si vous habitez le meme département vous avez acces a ces renseignements malheureusement pas par écrit.
Si vos enfants ont 18ans rien ne les empeche de saisir directement le Jaf des votre prochain rvous et de demander que leur pension leur soit versée ajustée a leurs besoins etudiants, chomeurs etc..qu'un permis de conduire soit réglé par le père me parait évident, par contre voiture , pneus etc..s'ils ne sont pas justifiés par une recherche de travail etc..je conseillerai personnellement de rester discret!

un avocat en AJ vous aiderait a presenter vos demandes mais essayez de lui préparer le terrain...ou au moins préparez votre dossier avec l'aide de la maison de la justice et du droit local.

concernant les biens le standing de vie etc..rien ne vous empeche de prendre des photos et de les presenter au juge.